PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 1667 **du** 30 septembre 2023

portant nomination des officiers de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2023 (4^{ème} trimestre 2023).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Visas:

Vù la constitution;

- Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 telle que modifiée et complétée par la loi n°17-2023 du 27 mai 2023 portant statut général des militaires et des gendarmes ;
- Vu la loi n° 5-2022 du 26 janvier 2022 portant rattachement de la gendarmerie nationale au ministère en charge de la sécurité;
- Vu l'ordonnance n° 5-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement de la gendarmerie nationale ;
- Vu le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001, tel que modifié et complété par le décret n°2016-322 du 1^{er} décembre 2016 portant création du comité de défense ;
- Vu le décret n° 2018-361 du 28 septembre 2018 tel que modifié et complété par le décret n°2021-148 du 13 avril 2021 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;
- Vu le décret n° .2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local;
- Vu le décret n° 2022-1931 du 30 décembre 2022 portant inscription au tableau d'avancement des officiers de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2023 :
- Vu le décret n° 2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

Bun DGARHYMIDDL

X

DGFE/MIDDL

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE:

<u>Article premier</u>: Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} octobre 2023 (4^{ème} trimestre 2023)

POUR LE GRADE DE : COLONEL

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A-GARDE REPUBLICAINE

Lieutenant-colonel

KONO OBE

Jules Harding

GR &

Lieutenant-colonel

OBONDZO IBASANAH

GR

Lieutenant-colonel

OLINGOBA

Célestin

GR

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

I- GENDARMERIE NATIONALE

A-ECOLE DE LA GENDARMERIE

Lieutenant-colonel

ONGOUYA

Guy Roland

EGNA

B- REGIONS DE GENDARMERIE

Lieutenant-colonel

OKOUNGA-OKOMBY

Bernard

RGPNR

C- GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Lieutenant-colonel

KOUKA NGOUEMBE

Stanislas

GSR 1/

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A-GARDE REPUBLICAINE

DN-423...//... 2

2 SECTION

: MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

GENDARMERIE NATIONALE

A-REGIONS DE GENDARMERIE

Commandant

BAMANA

Patrice

RGPOOL.

Commandant

BIKOUMA

André Aimé

RGPLT

Commandant

LOUKONDO

Alain Guy Walter

RGPNR

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

SECTION

: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

STRUCTURES RATTACHEES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE I-

A-GARDE REPUBLICAINE

Capitaine

NGALESSAMI

Pierre

GRB

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

> GENDARMERIE NATIONALE I-

A-COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE

a)-SERVICE CENTRAL DES RECHERCHES JUDICIAIRES

Capitaine

NKOUD

Stanislas Claver

b)-CONTROLE SPECIAL

Capitaine

BOKALE MOUPAMELA

CS/DPF &

B-REGIONS DE GENDARMERIE

Capitaine

GAKOSSO)

Désiré Martin Roger

DN-423...//... 3

Celmar Tommy

RGBZV

Capitaine

TAMBA MABIALAS

Jean Michelle

RGBZV /

Article 2: Le premier ministre, chef du gouvernement, le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, le ministre de l'économie et des finances et le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au journal, officiel de la République du Congo

2023 - 1667

Fait à Brazzaville, le

30 se**/**tembre 202/3

Demis SASSOU-N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du gouvernement

Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local,

latdle Collinet MAKOSSO

Raymond Zéphirin MBOULOU

Le ministre de l'économie et des finances,

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,

Jean-Baptiste ONDAYE

Ludovic NGATSE